

20
21
4 15 décembre 2005

M. Jean Bédier, secrétaire de séance

L'an deux mil cinq, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement constitué, se réunit au salon de la mairie en l'absence de son maire, sous la présidence de M. Jean-François Dupuis-Mercier.

Le quorum étant atteint, M. le Député-Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et trente minutes.

Aucun des faits des Constatations municipales ayant été constaté.

M. le Député-Maire désigne M. Bédier, Conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

M. le Député-Maire communique :

« Les décisions prises en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, entre le 12 novembre et le 15 décembre 2005.

« un arrêté de répartition impôtaire, pris le 23 novembre 2005, en vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

1

DÉLIBÉRATIONS

Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2005

1 DOCUMENT - Publié le 15/12/2005

 **Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2005**
(PDF, 60Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

 **RETOUR À LA LISTE**

MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

18 boulevard de l'Hôtel de Ville
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35